

Lutte contre l'impunité

Des experts examinent les mécanismes de lutte contre la traite des personnes



La plupart des victimes sont des femmes et des enfants © Google

Yaoundé 15/10/2010 - Les experts dans le domaine de la lutte contre la traite des personnes venant de cinq continents se sont réunis à Dakar au Sénégal, du 4 au 5 octobre 2010, afin d'échanger des informations sur les expériences, les leçons apprises et les bonnes pratiques, et de créer des synergies dans la lutte contre ce phénomène.

Réunis à l'initiative du Rapporteur spécial du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies sur la traite des personnes Madame Joy Ngozi Ezeilo, ces experts ont discuté des questions liées à la prévention de la traite de personnes, à la

protection des victimes, aux cadres institutionnels et normatifs ainsi qu'à la coopération entre régions et sous régions pour lutter efficacement contre ce fléau.

Aperçu de la problématique de la traite des personnes

La traite des personnes est réputée aujourd'hui être le troisième trafic illicite dans le monde après celui de la drogue et des armes. Devenue une forme préoccupante de la criminalité transnationale organisée, les études ont démontré que ce sont des violations des droits fondamentaux de la personne humaine qui apparaissent à la fois comme des causes et des conséquences de la traite des personnes.

En effet, la plupart des victimes s'avèrent être des personnes faisant face à diverses formes de vulnérabilité et de précarité, notamment des personnes vivant dans l'extrême pauvreté, marginalisées sans accès aux opportunités, persécutées ou craignant de l'être, ou encore en quête de meilleures conditions de vie. Ces personnes se trouvent alors être facilement attirées et prises dans le piège de réseaux criminels motivés par l'enrichissement facile et illicite et de chercheurs de la main d'œuvre économique ou gratuite.

Suite Page 3

Also in this edition

- ⇒ **OHCHR staff trained on the human rights based approach to budgeting**
Cameroon: Human Rights Education
- ⇒ **National Commission launches sensitization campaign through stickers**
News Release
- ⇒ **Women's rights committee decries rise in violence against women**
Communiqué de presse
- ⇒ **Les Nations Unies publient un rapport sur la RDC répertoriant 10 ans d'atrocités, et identifiant des options de justice**



Human Rights Education

CAMEROON

National Commission launches sensitization campaign through stickers



Dr. Chemuta Divine Banda, Chairman of the Cameroon National Commission on Human Rights and Freedoms

Yaoundé 07/10/2010 – According to the Paris Principles relating to the status of National Human Rights Institutions adopted by UN General Assembly resolution 48/134 of 20 December 1993, such independent bodies are mandated, amongst others, to assist in the formulation of programmes for the teaching of and research on human rights and to support the implementation of human rights education programmes in schools, universities and professional circles. National human rights institutions are encouraged to promote human rights and make efforts to combat all forms of discrimination, in particular racial discrimination, by increasing public awareness, especially through information and education and by making use of the media.

Recently attributed ‘A’ Status according to the Paris Principles as the only national human rights institutions in Central Africa with such status so far, the Cameroon National Commission on Human Rights and Freedoms has set out to reach the general public with the launch of a sensitization campaign. According to *Cameroon Tribune*, the campaign launched on 7 October 2010 targets pasting 24, 000 stickers with various human rights messages on at least 10,000 vehicles and 1000 public buildings between October and December 2010.

The campaign “Know your rights, make a difference” that started on 6 October 2010 for the Centre Region at the Mbankomo toll gate will be carried out in areas such as hospitals, detention centres, universities, travel agencies, minis-

tries and public buildings, council offices, divisional offices, toll gates and supermarkets.

Speaking during the launching ceremony in Yaoundé, the Head of the Division for the Promotion and Protection of Human Rights at the Cameroon National Commission, Ms. Eva Jacqueline Etongue Mayer Elangue said the stickers with the eight human rights themes will be handed out to individuals and pasted on vehicles and public buildings. The themes include the fight against discrimination in the context of HIV/AIDS, the elimination of torture and corruption especially in the judiciary, the right to education, promoting the rights of persons living with disabilities, the rights of women and the rights of detainees.

A member of the National Commission on Human Rights and Freedoms, Commissioner Gabriel Abah Ondoua, who chaired the launching ceremony on behalf of the Chairman, Dr. Chemuta Divine Banda, said, “*a change to uphold human rights can only be realized once ignorance is replaced by knowledge through the respect of human rights and the recognition of the inherent rights of vulnerable persons*”. The ongoing sensitization campaign through stickers, he said, will not only educate the public on their rights but also inform them on how they can individually and collectively contribute to the fight against inequalities and injustice in the society. By organizing the campaign which is the first of its kind, the Commission intends to create awareness on human rights, ensure a good visibility for its activities, encourage the target population to actively participate in the fight against discrimination, facilitate the understanding of basic human rights themes by the population and ensure the respect of the rights of vulnerable persons. Officials of the various branches of the Commission in the regions will carry out the campaign, while members of civil society organizations working on human rights issues will lead the campaign in areas where the Commission has no branches.

Unchrdr with excerpts from Cameroon Tribune

To read the Paris Principles relating to the status of National Human Rights Institutions please follow the link below
<http://www2.ohchr.org/english/law/parisprinciples.htm>



Lutte contre l'impunité

Des experts examinent les mécanismes de lutte contre la traite des personnes (suite page 1)



Madame Joy Ngozi Ezeilo, Rapporteur spécial du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies sur la traite des personnes

En Afrique centrale et occidentale, le nombre de personnes victimes de la traite est estimé par l'Organisation Internationale du Travail entre 200 000 et 300 000 parmi lesquelles il faut compter, selon l'UNICEF, 10 000 à 15 000 travailleurs dans des plantations en Côte d'Ivoire contre 20 000 au Gabon (apport de 2008).

Ces victimes ne sont pas toujours considérées comme tel, mais plutôt comme des migrants clandestins ou irréguliers, ce qui les expose davantage à des traitements sévères et injustes, en l'occurrence l'exploitation, le harcèlement, la détention voire même l'expulsion.

Lutter contre la traite des personnes

La prévention, la protection et la punition sont les trois principaux moyens de lutte contre la traite des personnes dans une perspective des droits de l'homme. Tandis que la prévention porte essentiellement sur le traitement des causes profondes de la traite notamment l'autoritarisme, les conflits armés, les inégalités sociales, le chômage et le manque d'opportunités, le manque d'accès à l'éducation, les discriminations basées sur le genre, la protection requiert la prise en compte de Principes et Directives* du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (2002) sur les droits de l'homme et la traite des personnes, l'approche basée sur les droits de l'homme selon ces principes, ainsi que de l'approche genre et du principe du meilleur intérêt de l'enfant. La punition quant à elle renvoie à la répression du phénomène de la traite des personnes. Dans cette perspective, le cadre normatif international repose notamment sur la Convention des Nations Unies sur la criminalité transnationale organisée (Palerme, Italie, 2000), son Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, et son Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, mer et air. Dans la sous-région CEEAC, le Cameroun, le Gabon, la République centrafricaine, la République Démocratique du Congo et le Sao Tomé et Príncipe ont déjà ratifiés ce protocole.

Pour lutter efficacement contre ce fléau, et selon Madame Joy Ngozi Ezeilo, « L'assistance et la protection des victimes ne peut pas être assortie de conditions, ceci afin de répondre aux besoins de ces victimes, en plus de respecter leurs droits. Les organisations

régionales et sous régionales doivent s'assurer que les cadres normatifs, les politiques et les pratiques d'intégration des droits de l'homme soient adaptés à l'âge des victimes et tiennent en considération les questions de genre ».

La traite de personnes ne connaissant pas les limites des frontières, la coopération régionale et internationale est essentielle pour éradiquer ce phénomène. L'adoption de législations nationales devra être suivie d'harmonisation aux niveaux régionaux et sous régionaux ainsi que de mesures de coopération judiciaire.

C'est ainsi qu'à l'issue de la consultation d'experts de Dakar, Madame Joy Ngozi Ezeilo affirmera que « les mécanismes régionaux sont dans une position unique pour lutter contre la traite de personnes d'une manière à assurer le respect et la promotion des droits de l'homme, notamment en raison de leur expertise et de leur connaissance des réalités locales. Je me réjouis de continuer à collaborer avec ces experts et leurs organisations respectives afin de renforcer l'efficacité de notre objectif pour mettre fin à la traite des personnes, un esclavage des temps modernes, qui prend de plus en plus de l'ampleur et dont les répercussions en termes de droits de l'homme sont croissantes ».

La réunion de Dakar a permis d'identifier de bonnes pratiques de mécanismes régionaux tels que le Groupe d'Experts de lutte contre le trafic des êtres humains et le Comité des Etats parties en charge de la surveillance de la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe, l'Initiative Ministérielle Coordinée de Mekong contre le trafic en Asie, et le Plan d'Action de Ouagadougou de l'Union Africaine de lutte contre le trafic des êtres humains.

Il est important de noter qu'en marge de cette réunion, s'est tenue le 5 octobre 2010, une consultation quadripartite entre la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), les Bureaux du Haut-Commissariat aux droits de l'homme pour l'Afrique de l'Ouest et pour l'Afrique Centrale (Centre des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et la Démocratie en Afrique centrale) présidée par Madame Joy Ngozi Ezeilo. Ceci a permis de noter des avancées réelles dans le cadre de la CEDEAO et des difficultés réelles de mise en œuvre du plan d'action régional dans la zone CEEAC.

Sur la base d'une analyse conjointe des contraintes vécues en matière de coordination et de suivi des actions de lutte contre la traite au niveau de la CEDEAO et de la CEEAC et en s'inspirant des expériences d'autres régions qui ont été présentées au cours des travaux de Dakar, la consultation a recommandé que Madame la Rapporteur Spéciale puisse conduire des actions de plaidoyer, pour la mise en place des cadres politiques nationaux de lutte contre la traite et à l'occasion des réunions ministérielles et des conférences des Chefs d'Etat et de Gouvernement d'Afrique centrale.

*<http://www.ohchr.org/Documents/Publications/Traffickingafr.pdf>



On the field

OHCHR staff trained on the human rights based approach to budgeting

Yaoundé 14/10/2010 - The United Nations Office of the High Commissioner for Human Rights organized a one-week workshop on rights based budget analysis and advocacy for its field staff from 4-8 October 2010 in Geneva. The workshop brought together about 30 participants from the Lebanon, Belgium, Uganda, South Africa, Senegal, Cameroon and Geneva Headquarters amongst others.

For four days, participants were trained on how to put into practice principles related to the human rights based approach (HRBA) in programming processes within their own work, and on how to explain to relevant partners including State actors and civil society organizations, the central role of human rights within the context of the Millennium Declaration, the Millennium Development Goals and the UN reform and the added value of the application of HRBA to the common process of the UN programming (such as the five-year United Nations Development Assistance Framework or UNDAF)

According to CARO's Human Rights Officer Robert Kotchani who attended the training, "it was quite useful as it was a continuation of the basic

notions that most staff had on HRBA and it focused on how to analyze budget and compare different budget allocations and their human rights implications". The theory was illustrated through real examples, such as on maternal health and reproductive health rights in Sudan, with statistical analysis. Through practical exercises, participants could clearly detect the areas where budget allocation and the use of resources could have a positive or a negative impact on the enjoyment of the right to health by the populations.

Talking to Rights & Democracy Focus on his return from the training, Mr. Kotchani said it was very useful to empower participants to detect areas where inadequate budget allocations may impede on people's rights and thus advocate with the State on corrective measures. Matters concerning taxation and its impact on budgets and human rights were also considered, he said.

On how the knowledge acquired could be more useful outside OHCHR, Mr. Kotchani said it was imperative that civil society organizations especially those working in the area of human rights

be given such capacities so as to be able to monitor and demand accountability in national budgeting processes and participate in such processes in a more informed manner. On the other hand, he stressed, these topics are quite new within OHCHR and budget issues are highly technical thus OHCHR may need to deepen or strengthen its own capacity in the area by hiring relevant professionals so as to be more credible in advising Governments and in building the capacity of civil society organizations on such important and ground breaking new issues.

Actions at national level to ensure a human rights based approach to budgeting and budget analysis could start from advocacy to make information on budgets readily available to those in need. Cameroon for example displays a poor record in this respect with overall score of 5% as per the 2008 Open Budget Index report released by the International Budget Partnership on 1 February 2008 (<http://www.internationalbudget.org>), and could therefore be the initial focus of such advocacy.

UNCHRD

NEWS RELEASE

Women's rights committee decries rise in violence against women

NEW YORK 12/10/2010 – "Despite progress in the realization of women's rights across the world, challenges remain. Prime among these are discrimination and violence against women, in particular sexual violence, which are prevalent in many parts of the world and are on the rise."

This was the central message conveyed to UN Member States by the Vice-Chair of the Committee on the Elimination of Discrimination against Women (CEDAW Committee), Ms. Xiaogao Zou*, as she addressed the General Assembly.

Reporting on the activities of the CEDAW Committee during the past year, she underlined that these violations of women's rights are based on "patriarchal attitudes, which the Committee sees played out in the persistence of discriminatory laws, customs and practices."

The CEDAW Committee was established in 1992 to monitor implementation of UN Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women (1979). The Convention is the most comprehensive treaty on women's rights issues, establishing legally binding obligations to end discrimination. The Convention currently has 186 States parties.

While the Committee is concerned with all forms of discrimination against women, including the right to nationality, education, employment, and health, Ms. Zou said, it is particularly alarmed by the increase in violence against women.

At least one in every three women has been beaten, coerced into sex, or abused in some other way, usually by an intimate partner or family member, according to a new report by the United Nations Population Fund (UNFPA). Women continue to be raped and subject to other forms of sexual violence with impunity all over the world. Women and girls are still being sold for sex around the world. Two million girls between the ages of 5 and 15 are introduced into the commercial sex market each year.

Justification for violence against women stems from distorted views about the roles and responsibilities of men and women in relationships. Many forms of sanctioned violence against women are associated with the community's or the family's demand for sexual chastity and virginity. Likewise, many other forms of communally sanctioned violence against women, such as "honour" killings, are associated with the community's or the family's demand for sexual chastity and virginity. Honour killings take the lives of thousands of young women every year.

In examining individual complaints on alleged violations of the Convention under its Optional Protocol, the Committee has also reviewed allegations of, among other things, forced sterilization, trafficking, discrimination in family names and discrimination in the workplace.

The Committee oversees and assists States parties in their implementation of the CEDAW Convention through reporting and dialogue, issuing recommendations and decisions on individual complaints and follow-up.

"The Committee's role in translating the groundbreaking approach of the Convention from aspiration to practice has been significant. Nevertheless, the potential of the Convention's system to bring about change at national level has not been exploited to the full, mainly as a result of its lack of visibility and accessibility, and resource constraints," said Ms. Zou, one of twenty three experts from around the world who serve on the Committee in their individual capacity.

She urged all States parties to the Convention to implement its recommendations and called upon States who are not yet parties to it, and its Optional Protocol, to ratify these treaties at the earliest.

ENDS

(*): Ms. Zou is the Director General of the Department of International Affairs in the All China Women's Federation and has been a member of the CEDAW Committee since 2005.



Lutte contre l'impunité

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les Nations Unies publient un rapport sur la RDC répertoriant 10 ans d'atrocités, et identifiant des options de justice



GENÈVE
01/10/2010 -
La Haut-Commissaire aux droits de l'homme a publié vendredi un rapport* de 550 pages répertoriant 617 des plus graves violations des droits de l'homme et du

droit international humanitaire, commises au cours d'une période de dix ans par les acteurs étatiques et non étatiques dans la République démocratique du Congo (RDC). Des dizaines de milliers de personnes ont été tuées et de nombreuses autres ont été violées, mutilées ou victimes d'autres formes de violence au cours de la décennie en question. Le rapport examine également en détail les différentes options en termes de vérité et de réconciliation, ainsi que pour traduire en justice les auteurs présumés de crimes graves, en vue de mettre fin à un climat d'impunité quasi-totale et poser les bases pour une paix durable et pour le développement en RDC.

Le rapport est le résultat d'un « Projet Mapping » qui a nécessité plus de deux ans pour les recherches et la finalisation, dont huit mois de travail sur le terrain en RDC par une équipe de 33 personnes, chargée d'interroger des témoins et d'examiner d'autres informations recueillis auprès d'un large éventail de sources. Le rapport indique que de nombreuses attaques furent dirigées à l'encontre des populations civiles qui ne participaient pas aux hostilités, constituées principalement de femmes et d'enfants. Plus de 1280 témoins ont été interviewés afin de corroborer ou d'infirmer les violations alléguées, y compris des incidents jamais documentés auparavant, et plus de 1500 documents ont été recueillis et analysés.

La genèse de l'exercice de Mapping remonte à 2005 lorsque, deux ans après l'application d'un accord de paix en RDC, trois fosses communes ont été découvertes dans l'Est du pays. L'année suivante, plusieurs départements de l'ONU ont convenu de recommander un « Exercice de Mapping ». Dirigé par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH), l'exercice avait été conçu comme une étape cruciale vers la justice et pour mettre fin au cycle de l'impunité en RDC. Le Secrétaire général a informé le Conseil de sécurité en juin 2006 de son intention de procéder à l'exercice de mapping, et les termes de référence furent approuvés en mai 2007. Des discussions ont également eu lieu avec le gouvernement congolais, y compris avec le Président Kabila, qui a offert sa coopération au projet.

Au mois de décembre 2007 le Conseil de sécurité entérina l'exercice dans la résolution 1794, demandant les autorités congolaises « à soutenir pleinement l'exercice d'inventaire dans le domaine des droits de l'homme entrepris dans le pays par la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme ».

Les objectifs convenus étaient les suivants:

- Dresser l'inventaire des violations les plus graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises sur le territoire de la RDC entre mars 1993 et juin 2003.
- Évaluer les moyens dont dispose le système national de justice pour traiter de telles violations.
- Élaborer une série d'options pour aider le Gouvernement de la RDC à identifier des mécanismes appropriés de justice transitionnelle permettant de traiter les suites de ces violations, y compris en matière de vérité, de justice, de réparations et de réforme.

«La période couverte par le rapport constitue probablement l'un des chapitres les plus tragiques de l'histoire récente de la RDC » souligne le rapport. « La décennie en question a, en effet, été marquée par une série de crises politiques majeures, de guerres et de nombreux conflits ethniques et régionaux qui ont

provoqué la mort de centaines de milliers, voire de millions, de personnes ».

Au-delà du récit historique des violations graves qu'il documente, l'exercice vise à aider le gouvernement congolais et la société civile dans l'élaboration d'une politique globale de mécanismes de justice transitionnelle et de réformes institutionnelles qui permettront d'établir une base solide pour une paix durable et pour le développement du pays. Ceci comprend l'identification d'options judiciaires et non judiciaires pour rendre justice aux nombreuses victimes de violations graves des droits de l'homme et mettre fin à l'impunité généralisée des personnes responsables de crimes graves.

Le rapport constate l'implication d'au moins 21 groupes armés congolais dans les graves violations des droits de l'homme, ainsi que les opérations militaires par au moins huit autres Etats en RDC. Bien que l'exercice ne visait pas à établir de responsabilité pénale individuelle, des informations sur l'identité des auteurs présumés de certains crimes ont été consignées dans une base de données confidentielle placée sous la responsabilité de la Haut-Commissaire aux droits de l'homme. Le rapport identifie néanmoins les groupes armés - à la fois nationaux et étrangers - impliqués dans des incidents spécifiques.

Le rapport consacre une attention particulière à un inventaire de la violence massive à l'encontre des femmes et des enfants, commise dans un climat d'impunité quasi-totale, qui se poursuit à ce jour.

« La violence en RDC aurait été en fait accompagnée d'un usage apparemment systématique du viol et d'agressions sexuelles prétendument par toutes les forces combattantes », indique-t-il. « Le rapport met en évidence le caractère apparemment récurrent, généralisé et systématique de ces phénomènes et conclut que la majeure partie des violences sexuelles rapportées pourraient, si elles sont prouvées devant un tribunal compétent, constituer des infractions et des crimes au regard du droit national, du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire ».

Déclarant que les enfants en RDC « ont trop souffert », le rapport cite des estimations qui indiquent qu'au moins 30 000 enfants ont été recrutés ou utilisés par les forces armées régulières ou des groupes armés pendant le conflit. En outre, il indique que les enfants ont été soumis à « une violence indescriptible » y compris des meurtres, des viols, des tortures, des traitements cruels, inhumains et dégradants, des déplacements forcés, ainsi que la destruction de leurs villages et la privation de tous leurs droits.

«Laisser perdurer cette situation risque de créer une nouvelle génération qui n'aura connu que la violence et la violence comme moyen de résolution de conflit, compromettant ainsi la réalisation d'une paix durable en RDC », souligne le rapport.

De graves violations des droits de l'homme liées à l'exploitation des ressources naturelles de la RDC par des acteurs nationaux et internationaux sont également répertoriées.

Dans sa préface du rapport, la Haut-Commissaire aux droits de l'homme Navi Pillay déclare qu'« aucun rapport ne peut vraiment décrire les horreurs vécues par la population civile » en RDC (anciennement Zaïre), « où presque chaque individu a une expérience de souffrance et de perte à relater ».

«Bien qu'il ne vise ni à établir de responsabilités individuelles ni à jeter le blâme, le rapport - en toute franchise - reproduit les récits souvent choquants des tragédies vécues par les victimes et témoins » explique-t-elle.

«Le rapport se veut un premier pas, après un violent conflit, vers un processus de vérité parfois douloureux mais nécessaire (...). Il se tourne vers l'avenir en identifiant plusieurs chemins que pourrait emprunter la société congolaise pour composer avec son passé, lutter contre l'impunité et faire face aux défis présents de façon à empêcher que de telles atrocités ne se reproduisent ».



Lutte contre l'impunité

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les Nations Unies publient un rapport sur la RDC répertoriant 10 ans d'atrocités, et identifiant des options de justice

(suite)

Bien que l'inventaire épouvantable des graves violations fait dans le rapport souligne de façon saisissante le besoin de justice, la capacité et la volonté de la RDC d'aborder ces questions restent très limitées, estime le rapport, notant que le mauvais fonctionnement des institutions judiciaires « a laissé des millions de victimes sans recours et sans voix ». Le nombre très limité d'auteurs présumés traduits en justice pour des violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises en RDC « n'a fait qu'encourager la commission de nouvelles violations graves qui perdurent jusqu'à ce jour » constate le rapport. « (...) En raison du caractère multidimensionnelle de la quête de justice pour les crimes qui auraient pu être commis en RDC, la mise en place d'une politique holistique de justice transitionnelle qui impliquerait la création de mécanismes divers et complémentaires, judiciaires et non judiciaires, s'avère cruciale ».

Ces mécanismes pourraient être identifiés parmi les options examinées dans le rapport, y compris la création d'une juridiction mixte, impliquant éventuellement des «tribunaux hybrides» avec du personnel national et international; la création d'une nouvelle Commission Vérité et Réconciliation; des programmes de réparation et des réformes à la fois du secteur de la justice et des forces de sécurité. Des consultations nationales inclusives devraient être tenues afin de s'assurer que dans son ensemble, le processus soit crédible et légitime.

Le rapport note que la réforme des secteurs de sécurité et de la justice serait cruciale afin que les violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire ne se répètent plus en RDC.

Le rapport détaille des cas dans lesquels les forces zaïroises (devenues ensuite congolaises) de sécurité ont été «directement ou indirectement responsables de violations graves du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire». Certaines unités de groupes armés responsables de ces types de violations ont été intégrées dans les institutions de transition et les services de sécurité. En demandant un « assainissement » (vetting) de l'armée afin d'exclure les personnes responsables de violations, le rapport note également que le pays est toujours en proie à une violence persistante et à d'autres abus commis par les forces de sécurité, ainsi que par d'autres acteurs.

La Haut-Commissaire Pillay écrit dans sa préface que le rapport «présente un certain nombre d'options à considérer à la fois par les acteurs congolais et les acteurs internationaux engagés dans la tâche difficile de réformer le système de justice qui est confrontée à de multiples défis. Il plaide pour un engagement renouvelé du Gouvernement à assurer que la justice devienne l'un des piliers fondamentaux de la démocratie congolaise ».



© Google
La violence en RDC aurait été en fait accompagnée d'un usage apparemment systématique du viol et d'agressions sexuelles prétendument par toutes les forces combattantes

S'exprimant vendredi, lors de la publication du rapport, Mme Pillay a noté que la divulgation fin août, dans le journal français Le Monde d'un projet antérieur du texte, après la distribution du rapport en juin et juillet à six Etats de la région, avait conduit à « des discussions intenses sur un seul aspect » du rapport - à savoir l'évocation de la possibilité que les forces armées du Rwanda et leurs alliés locaux auraient pu commettre des actes pouvant constituer des crimes de génocide.

« Le rapport souligne que cette question ne peut être tranchée que par un tribunal compétent », déclare-t-elle. « Il est important de rappeler que le rapport porte sur la RDC, ainsi que sur la conduite des États voisins sur le territoire de la RDC. J'espère que, maintenant que le rapport est publié, il sera examiné attentivement, en particulier les mesures qu'il propose afin que les auteurs des actes en répondent et pour la justice en RDC, après une telle litanie d'actes épouvantables. Les millions de victimes congolaises des violations commises par une gamme extrêmement large d'acteurs méritent rien de moins ».

Abordant les spéculations sur la date de la publication du rapport et sur les influences sur son contenu, la Haut-Commissaire a souligné que le rapport faisait l'objet de changements jusqu'à la fin août. «A ce moment-là, nous avons reçu des commentaires constructifs du gouvernement de la RDC, que nous avons pris en compte en finalisant le rapport », précise-t-elle. « Toutefois, la substance du rapport demeure essentiellement la même ».

La date de sortie a été repoussée d'un mois pour donner à tous les Etats concernés plus de temps pour faire des commentaires. « Je me suis engagée à publier ces commentaires avec le rapport, si les Etats le souhaitent. Il est important de consigner leurs points de vue », a déclaré la Haut-Commissaire, soulignant que les commentaires reçus jusque-là ont été publiés sur le site internet du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (www.ohchr.org).

La Haut-Commissaire a noté que le rapport a « le potentiel de stimuler un débat bien nécessaire, une prise de conscience et des changements concrets en RDC, et j'espère sincèrement qu'il deviendra en effet un atout positif vers un changement. Parce que - comme les viols massifs atroces du mois d'août à l'encontre de centaines de femmes et de filles et de quelques hommes et garçons l'ont si bien démontré - un changement significatif et durable est désespérément nécessaire en RDC. Le fait que 220 ONG congolaises aient déjà signé un message commun de soutien pour le rapport demeure, je crois, une expression de l'espoir qu'elles y ont placé ».

FIN

(*) : Le rapport: <http://www.ohchr.org/fr/Countries/AfricaRegion/Pages/RDCProjetMapping.aspx>

